

Polleniz vous protège des chenilles urticantes

Comme chaque année, Polleniz organise en Pays de la Loire une campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul-brun. Ces chenilles peuvent occasionner de fortes défoliations des arbres auxquels elles s'attaquent au printemps et représentent des risques pour la santé humaine et animale.



Reconnaître les chenilles urticantes du printemps

Les chenilles processionnaires du chêne, sont fortement velues, d'aspect grisâtre avec la tête noire. Issues d'un papillon de nuit, les chenilles vont éclore courant avril, et vivent en colonies. Le jour, elles se regroupent dans des nids plaqués le long des troncs de chênes et les grosses branches, et la nuit, elles s'alimentent du feuillage.



Le bombyx cul-brun est une chenille velue, brune avec des lignes latérales blanches et est facilement identifiable grâce aux deux "verrues" orangées qu'elle a sur le dos. Elle peut être très polyphage et se développer sur des essences forestières, bocagères, fruitières et ornementales, ce qui peut compromettre la fructification et le développement des arbres.

Lutter collectivement en Pays de la Loire

Ces deux espèces présentent un risque sanitaire pour l'homme et les animaux car elles sont extrêmement urticantes à cause des poils microscopiques qu'elles ont sur le dos et qu'elles libèrent dans les airs. Ces soies urticantes peuvent provoquer l'apparition de plaques rouges, de cloques, des démangeaisons plus ou moins intenses et engendrer des réactions beaucoup plus importantes sur les enfants.

Chez les animaux, elles peuvent occasionner notamment des nécroses de la langue allant jusqu'à l'amputation totale. Il est donc important de lutter collectivement pour éviter une trop grande prolifération de ces chenilles auxquelles chacun peut être confronté que ce soit dans son jardin, lors d'une balade en forêt ou simplement lors d'un pique-nique.

Comment traiter ses arbres ?

Comme l'an dernier, le mode opératoire pour participer à la lutte collective organisée par Polleniz a été simplifié : **il n'est pas nécessaire de s'inscrire en mairie**, il suffit de se rendre sur le site internet www.polleniz.fr pour en faire la demande, en remplissant le formulaire en ligne (les inscriptions sont ouvertes à partir de mi-mars). Informations et tarifs seront consultables en ligne. **Attention, les inscriptions pour les chenilles processionnaires du pin ne seront pas enregistrées car le traitement ne se fait pas à la même période, leur cycle de vie étant différent (traitement à l'automne).**

Afin d'optimiser l'efficacité du traitement, les interventions de Polleniz débuteront en **avril et s'achèveront fin juin** chez tout particulier s'étant inscrit sur internet. Cette campagne de lutte est biologique est sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Le produit pulvérisé a pour action de détruire le système digestif des chenilles qui l'ingèrent en même temps que le feuillage. C'est pour cela que le traitement a lieu au printemps, au moment où elles en consomment une grande quantité. En cas de vent ou de pluie, **l'intervention de Polleniz pourra être différée** car le traitement, pour être efficace, doit rester fixé sur le feuillage. En cas de conditions météorologiques défavorables, le traitement des arbres sera reporté.



Pique-nique, jardin, balade en forêt... Attention aux chenilles urticantes !

Pourquoi agir contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul brun ?

- Risques pour l'Homme**
Réactions cutanées : urticaire, démangeaisons, plaques rouges, cloques...
- Risques pour les animaux**
Nécrose allant jusqu'à la perte de la langue, oedème des babines
- Risque pour l'environnement**
Défoliation des arbres (chênes, essences forestières, bocagères, fruitières, ornementales)

Quelles sont les précautions à prendre ?

- Ne pas toucher aux chenilles ni aux nids
- Porter des équipements de protection adéquats lors de travaux de jardinage
- Éloigner les personnes sensibles des sites à risque

Pour traiter vos arbres, inscrivez-vous dès maintenant sur www.polleniz.fr (traitement à partir d'avril jusqu'à début juillet)

POLLENIZ
et votre collectivité s'engagent dans la lutte collective contre la chenille processionnaire du chêne et le bombyx cul brun

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur www.polleniz.fr ou contacter Polleniz par téléphone : Loire-Atlantique : 02 40 36 83 03 / Sarthe : 02 43 85 28 65 / Mayenne : 02 43 56 12 40 / Vendée : 02 51 47 70 61.